

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Séance du Conseil Municipal du jeudi 23 mai 2019**

Élus :	33	L'an deux mille dix neuf, le vingt trois mai ; le Conseil Municipal de la ville de Mions, légalement convoqué le dix-sept mai deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Claude COHEN, Maire.
Présents :	25	
Absents :	8	
Pouvoirs :	6	
Votants :	31	
Présents :		Claude COHEN, Julien GUIGUET, Nathalie HORNERO, Josiane GRENIER-FOUADE, Mickaël PACCAUD, Florence GUICHARD, Jean-Michel SAPONARA, Alain DUSSAUCHOY, Anne-Bénédicte FONTVIEILLE, Christine BARROT, Patrick TUR, Nicolas ANDRIES, Nicolle MAGAUD, Suzanne LAUBER, Alain CHAMBRAGNE, Henri RODRIGUEZ, Régine MANOLIOS, François IAFRATE, Jean-Paul VEZANT, Francis MENA, Dominique MARCHAUD, Christine METRAL-CHARVET, Michel PEYRAT, Valérie ROMERO, Valérie RENOSI
Absents :		Sophie DUJARDIN, Fabio CARINGI
Absents ayant laissés procurations :		Vincent TIXIER à Nicolas ANDRIES Jean LANG à Claude COHEN Jessica FIORINI à Mickaël PACCAUD Christelle MARGERIT à Florence GUICHARD Marie PINATEL à Julien GUIGUET Karim BOUTMEDJET à Jean-Paul VEZANT
Secrétaire de séance :		Mickaël PACCAUD

**Délibération n° 0\_DL\_2019\_054**

**Objet** : Plan de financement des composteurs

**Rapporteur** : Julien GUIGUET

Monsieur Julien GUIGUET, Adjoint délégué à l'urbanisme et au développement durable rappelle que dans le cadre des actions visant à sensibiliser les habitants sur les enjeux du développement durable et afin de les aider à s'approprier les questions de réduction à la source des déchets, la commune souhaite soutenir l'achat par les particuliers de composteurs.

Cette opération a pour but de :

- Soutenir une dynamique individuelle ou collective en matière de réduction à la source des déchets.
- Aider et inciter les particuliers à produire du terreau naturel.

Conditions pour prétendre à l'aide :

- Être résident Mionland au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Remplir un dossier de demande d'aide financière auprès du Service développement durable.

Précisions sur l'aide :

- Financement comme précisé ci-dessous, dans la limite du budget prévu pour l'année en cours.
- L'usage est considéré comme collectif à partir de deux foyers ayant un accès commun au composteur.

	<b>Usage</b>	<b>Montant de l'aide</b>

Composteur en bois	Particulier	50% du montant d'achat avec un plafond de 30€
Composteur en bois	Collectif	50% du montant d'achat avec un plafond de 60€
Composteur en plastique	Particulier	30% du montant d'achat avec un plafond de 25€
Lombricomposteur	Particulier	50% du montant d'achat avec un plafond de 60€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération, comme détaillé ci-dessus.
- **INSCRIT** la somme de 2 000 euros pour le budget 2019.
- **DIT** que la dépense afférente sera inscrite à l'article 6574 du budget 2019 de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Claude COHEN